



## DECLARATION DE CONFORMITE

PPE – GH251 – CADEN II MIPS - Casques de vélos

Déclaration de conformité CE selon le règlement (UE) 2016/425

Le fabricant ou son mandataire établi dans le Communauté

BELL SPORTS INC  
1 Rue Necker  
42001 Saint Etienne

déclare, sous sa seule responsabilité, que le produit suivant

Marque: GIRO

Nom GH251 – CADEN II MIPS

Type: Casque de vélos pour Cyclistes, utilisateurs de planches à roulettes et roller skates

est conforme aux dispositions du règlement (UE) 2016/425 et répond à la norme nationale, transposée par la norme harmonisée EN 1078 : 2012+A1:2012 et identique à l'EPI, qui fait l'objet de la certification délivrée par l'organisme notifiant relative à l'attestation d'examen de type CE

L'organisme notifié  
TELEFICATION  
Wilmersdorf 50,7327 AC Apeldoorn  
The Netherland  
Body 0560

A réalisé l'examen de type CE et émis l'attestation correspondante

202310078/AA/00

Date d'expiration : 21.06.2026

St Etienne fait le 6 Novembre 2021

Marie-Pierre MOINE  
European Operations Mgr  
Bell Sports Inc.